



Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

Contribution de la CGT

La Cgt juge nécessaire de rappeler que la décentralisation des formations sanitaires et sociales concerne des secteurs en grande difficulté.

Notre système de santé se porte mal. Il en est de même pour le social.

Si cela a des conséquences graves pour les populations, cela en a également pour les personnels qui subissent tous les contrecoups des défaillances de ces systèmes.

Leurs salaires, leurs conditions d'emploi, de travail, **leur formation**... tout se dégrade.

C'est dans ce contexte que les formations sanitaires et sociales ont été transférées.

Cette contribution s'inscrit dans le cadre général de la revendication confédérale d'un nouveau statut du travail salarié, qui permette à chaque salarié de bénéficier dès son entrée dans la vie active, du droit au travail, du droit à la promotion sociale, du droit à se réaliser pleinement dans son travail. La formation est un des outils qui aide à construire la sécurité sociale professionnelle des salariés.

Ce rappel est utile au moment où tout le monde parle de formation tout au long de la vie et de sécurisation des parcours professionnels en attribuant à ces expressions des objectifs et des constructions très différents, voire opposés aux revendications de la Cgt.

<p>QUEL SCHEMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES POUR LA REGION LORRAINE ?</p>

Depuis la seconde loi de décentralisation, les Régions comme collectivités territoriales sont désormais responsables administrativement et financièrement des formations professionnelles,

initiales et continues, de l'action sanitaire et sociale. L'Etat reste compétent pour les programmes et la délivrance des diplômes et des titres professionnels.

Ce « **cadeau** » risque d'être « **empoisonné** » ! Les moyens transférés par l'Etat sont insuffisants et certains centres de formation sont déjà « **dans le rouge** » ! Les besoins en personnels qualifiés dans les secteurs sanitaires et sociaux sont très importants à la veille des départs massifs en retraite, du vieillissement de la population et de l'augmentation de la pauvreté et de la précarité dans notre région. De trop nombreux personnels vivent dans l'insécurité professionnelle, dans l'attente d'une formation qualifiante. Les équipements et les bâtiments des centres de formation souvent en mauvais état doivent être entretenus et rénovés pour assurer des formations de qualité.

La volonté affichée du président du conseil régional de se contenter de faire la même chose sous prétexte de ne pas avoir les fonds nécessaires par l'Etat est inadmissible et ne peut être comprise par ceux qui sont concernés et agissent sur le terrain. Ils ne peuvent être tenus pour responsables ou servir de monnaie d'échange dans un conflit permanent qui oppose le gouvernement et les exécutifs régionaux. Ce ne sont pas les acteurs de l'action sanitaire et sociale qui ont demandé le transfert des compétences et ils attendent légitimement quel que soit le niveau des responsabilités, que leurs activités soient soutenues et renforcées dans le cadre de leur mission de service public.

La Région Lorraine s'est engagée tardivement dans un travail d'information et de consultation des acteurs de l'action sanitaire et sociale pour élaborer comme la loi l'oblige un **schéma régional des formations sanitaires et sociales**. La méthode retenue (cabinet de consultants) ne nous semble pas être la plus pertinente et ne permet pas de créer un lien fort avec des services dont elle a une part de responsabilité. La Cgt avec ses différentes organisations qui représentent le secteur sanitaire et social s'est impliquée dans cette démarche en apportant sa contribution qui provient des situations réelles et vécues par les salariés, les étudiants, les stagiaires et tous ceux qui sont concernés en tant qu'usagers et citoyens et a pour ces raisons posé les principes suivants :

- L'accès et les coûts des formations ne doivent plus être un obstacle à l'entrée en formation. Les rémunérations des stagiaires doivent permettre une véritable sécurisation des parcours professionnels, les bourses des étudiants doivent être revalorisées. La sélection des candidats aux métiers sanitaires et sociaux ne peut se faire sur des critères économiques. Il faut aller vers la gratuité des formations professionnelles.
- La reconnaissance des diplômes et des qualifications, pour des emplois stables et bien rémunérés sont des critères essentiels pour assurer la qualité des soins et des services à rendre à la population. De véritables filières de formation avec des évolutions de carrières et la reconnaissance des acquis de l'expérience fondés sur la promotion sociale et professionnelle doivent être mis en place.
- La qualité des formations est essentielle à la qualité des services et des soins à rendre à la population. La Cgt refuse la constitution d'un « **marché des formations** » établi sur des critères financiers. Elle demande que les critères d'agrément et de financements s'établissent à partir des compétences et des

qualifications de ceux qui sont chargés de former aux différents métiers sanitaires et sociaux.

La mise en place d'un schéma régional des formations sanitaires et sociales ne peut faire l'impasse des situations sanitaires et sociales d'une région qui continue de souffrir du point de vue de l'emploi, de l'augmentation des personnes et des familles relevant des aides sociales et du sous équipement en matière d'accueil et d'éducation pour le secteur de l'enfance.

La situation sanitaire de la région doit être singulièrement améliorée et les disparités territoriales dans l'accès aux soins sont un véritable problème régional. N'oublions pas la situation dramatique du secteur psychiatrique confronté à des demandes de plus en plus importantes et le manque flagrant de moyens en matière de prévention sanitaire et sociale qui doit être réalisé avec des compétences professionnelles.

Pour la Cgt la mise en place d'un schéma régional des formations sanitaires et sociales ne se limitera pas à un simple transfert d'un existant insatisfaisant à une nouvelle responsabilité qui se contentera de gérer une activité qui peut être essentielle pour l'avenir de la Région. (déclaration 2006)

Que constatons nous à la lecture du schéma aujourd'hui ??

Il n'y a pas d'ambition affichée de la région Lorraine pour faire de ce schéma une réponse aux attentes des professionnels du secteur ;

- c'est la reconduction de l'existant la prospective est annoncée pour plus tard avec une forte préoccupation dans le schéma de maîtriser les coûts sans adéquation avec les exigences fortes de ce secteur.(ex : les quotas infirmiers alors que le manque est criant , qu'il a provoqué une saisine du CES en 2003, aucune proposition d'augmentation !!!)
- pas d'éléments chiffrés
- pas de réponse aux demandes de rencontres et de discussions avec les partenaires sociaux
- pas de réponse à la question des élèves, stagiaires quant à la gratuité des études
- pas de réponse claire aux élèves aides soignantes
- pas de prospective quant aux métiers « aide à domicile et petite enfance »
- déception et frustration des acteurs concernés quant à la concertation après une mise en appétit avec les réunions de concertations stoppées depuis.

Quelques points de réflexion de notre organisation quant à ce secteur :

Préconisations pour un Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

Les politiques de santé et d'action sociale déterminent les politiques de formations professionnelles à conduire

Ces politiques souffrent depuis longtemps du manque de moyens affectés, ce qui aboutit aujourd'hui à une réelle dégradation du Service public et des missions de service public et conduit à une inégalité d'accès aux prestations de soins et d'action sociale selon les populations (pénalisées dans leur vie), et selon les territoires (pénalisés dans leur attractivité).

Conséquences

- un processus de déqualification des métiers, et donc des « plateaux techniques » des établissements et services concernés par le biais des « glissement de tâches » et de l'utilisation permanente d'un nombre toujours très important de « faisant fonction »...
- une structure des qualifications tirée vers le bas : 25% de formations niveau V contre 18% dans l'hexagone et 41% de niveau III contre 50% dans l'hexagone.
- une précarisation des emplois par le développement massif des « contrats aidés », et donc une baisse de la qualité des services rendus aux publics concernés. On observe des situations de maltraitance avérées (qui peuvent concerner aussi bien les usagers que les salariés) et l'augmentation des contentieux juridiques, particulièrement dans les secteurs de l'action sociale et de l'aide à domicile...
- le transfert croissant sur les seuls salariés, faute de moyens suffisants dédiés à la formation professionnelle (initiale et continue), de la responsabilité de leur qualification (notamment via le dispositif VAE).

Ces conséquences constituent, dans les territoires, autant de points de blocage des possibilités d'évolution du système.

Un pôle public régional de l'éducation et de la formation

C'est la revendication que la Cgt porte pour la construction de ce schéma :

Pour les formations relevant de sa responsabilité, le rectorat doit y contribuer en développant les sections adéquates dans les établissements publics et non dans les privés. L'AFPA doit garder sa mission de service public et être sortie du champ de la concurrence.

La qualité

Les exigences de qualité doivent être grandes.

L'enjeu est - au-delà de la notion habituelle de « qualité » - l'aptitude à répondre aux besoins de parcours personnalisés.

Si le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales doit pouvoir s'appuyer sur toutes « les entrées » disponibles en matière d'accès aux formations, une attention particulière doit être apportée à la qualité prise dans son sens global (l'accueil des stagiaires en faisant partie).

Dans l'attribution des marchés, la qualité doit être le critère premier de choix

Formation initiale et Formation continue

Le respect des règles

Dans les secteurs sanitaire et social, les pressions budgétaires conduisent à l'utilisation indifférenciée des fonds qui doivent être affectés à l'une et à l'autre, et ce au détriment tantôt de l'une, tantôt de l'autre.

La Cgt demande que les fonds collectés au titre de la formation continue ne soient plus dévoyés pour pallier l'insuffisance des moyens accordés à la formation initiale.

La Formation initiale

- Formations dites « en voie directe »

Elles doivent demeurer la voie d'accès principale à la formation initiale.

La Cgt considère que les moyens accordés aux centres de formation de la région doivent être à la mesure des besoins identifiés dans les territoires en matière de formation et de qualification.

Ils sont en effet déterminants pour garantir l'existence et la qualité des plateaux techniques qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des populations et des territoires.

- Apprentissage

C'est un dispositif supplémentaire d'accès à la qualification de la branche du sanitaire, social et médico-social.

Pour mémoire, la Cgt est signataire de l'accord de branche du 12 juillet 2006 conclu dans le champ de l'UNIFED, qui concerne les 650 000 salariés de la branche sanitaire et sociale associative à but non lucratif.

Trois interrogations demeurent cependant :

- dans la mesure où les formations initiales du secteur sanitaire et social sont toutes organisées selon le principe de l'alternance, quelle plus-value peut alors représenter le dispositif de l'apprentissage en région ? il y a même impossibilité dans certains cas d'y recourir sans compromettre la formation du point de vue du contenu de la formation.

La Cgt souligne que la richesse des formations provient en grande partie de la diversité des lieux de stage. Dans le cadre de l'apprentissage, ces échanges de pratiques professionnelles risquent objectivement de se réduire fortement, voire de disparaître...

- en l'absence de vigilance suffisante, ce dispositif peut permettre aux employeurs de « capter » les aides publiques incitatives pour recruter des salariés non formés « faisant fonction » (et venant se surajouter aux trop nombreux « faisant fonction » déjà en poste...) en lieu et place de personnels qualifiés, et sans pour autant disposer à terme des garanties de financement indispensables à la nécessaire pérennisation des emplois une fois la qualification obtenue à l'issue de l'apprentissage...

La Cgt réclame donc une vigilance accrue sur l'insertion des apprentis dans un emploi stable.

- le plan de développement de l'apprentissage se réalise pour une part au détriment du développement du contrat de professionnalisation, en raison de modalités de mise en œuvre plus avantageuses pour les employeurs.

La Cgt demande qu'une attention particulière soit apportée au développement des contrats de professionnalisation qui répondent dans nombre de cas aux besoins des stagiaires.

Formation continue, VAE ... et déontologie professionnelle

La pression sur les budgets conduit notamment à substituer la VAE aux diverses modalités de formation continue *avec les risques importants que cela comporte au plan de l'éthique professionnelle*, notamment en terme de « glissements de tâches ».

Il est indispensable de veiller à bien différencier le dispositif de la formation continue de celui de la VAE.

C'est par exemple ce que vivent aujourd'hui infirmiers(es) et aide soignants(es) lorsque sont confiés aux aide soignants(es), en toute illégalité, des responsabilités et des actes de soins infirmiers. Dans ces conditions, rendre le diplôme d'Etat d'infirmier accessible par la VAE revient à cautionner cette illégalité. C'est accepter que ces professions soient victimes des pressions budgétaires qui ne permettent pas les recrutements nécessaires. Mais c'est également ne pas respecter la qualité des soins auxquels les patients ont droit...

La Cgt condamne de telles dérives et exige en la matière le respect des règles déontologiques en vigueur.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

La Cgt est particulièrement attachée à ce mode de certification qui est un droit gagné par les salariés. Aussi est-elle exigeante, à la fois sur le respect de ce droit - qui est avant tout un droit individuel - et sur l'utilisation qui en est faite.

C'est pourquoi :

- elle dénonce les retards inadmissibles que la VAE connaît dans le champ sanitaire et social, d'autant que les causes sont connues : l'indigence des moyens affectés qui, par exemple, conduit la DRASS à ouvrir, via la gestion du CNASEA, des « fenêtres d'inscription » terriblement réduites...

Elle estime donc indispensable d'élaborer un plan qui porte à la fois sur l'accompagnement des personnes (gage de réussite) et le développement des jurys (nécessité d'en former et d'en constituer beaucoup plus, ce qui suppose aussi de traiter la question de leur rémunération).

- elle en mesure également les exigences et les limites : fort investissement personnel se surajoutant à des exigences professionnelles de plus en plus contraignantes, éloignement de l'accompagnement, problèmes de financement, contraintes importantes dans la gestion du dispositif ...

Pour toutes ces raisons, la Cgt considère que ce dispositif n'est pas en mesure de répondre aux besoins immédiats, et à court terme, en qualifications.

Et surtout il ne doit pas être dévoyé de ses objectifs initiaux et ne doit pas servir de prétexte pour éviter de faire des formations « en voie directe » une priorité régionale d'accès aux formations initiales.

La question de l'égalité d'accès

Les salariés des petits établissements et services partent moins en formation du fait des difficultés rencontrées pour pourvoir à leurs remplacements.

La Cgt demande qu'une attention particulière soit portée à cette situation afin de la débloquer.

La majorité des étudiants et stagiaires connaissent des conditions de vie précaires. Le Conseil Régional a mis en œuvre un certain nombre d'actions pour pallier leurs difficultés.

Mais c'est l'ensemble des acteurs qui doit se mobiliser pour qu'elles ne constituent pas un frein à la formation et à la qualification dans des secteurs qui en ont particulièrement besoin.

La nécessité de faciliter l'existence de passerelles entre les formations

Pour mettre en œuvre le principe de « la formation tout au long de la vie professionnelle », plusieurs niveaux de passerelles sont à conjuguer :

- entre les différentes formations d'une même branche,
- entre les formations du champ sanitaire et du champ social,
- avec l'université, en lien avec la problématique LMD.

La Cgt est favorable à la mise en œuvre de passerelles débouchant sur des formations qualifiantes et permettant aux salariés de maîtriser leurs parcours professionnels.

Elle fait sienne la revendication des étudiants réclamant que les diplômes d'Etat de niveau III, exigeant 3 années d'étude, soient reconnus au niveau II et « intègrent » le cursus universitaire LMD.

Elle estime que le projet de « campus sanitaire et social » est de nature à faciliter la mise en œuvre de ces objectifs.

- La mixité

La Cgt souhaite que le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales porte une attention particulière à cette question, qui est reconnue par tous les acteurs comme une problématique forte, dans la mesure où la place du personnel féminin frôle les 90% dans les établissements et services concernés.

La force des « représentations » à l'œuvre concernant ces métiers maintient, voire conforte dans le temps, cette réalité.

Pour la Cgt, l'équilibre et l'opérationnalité des équipes, ainsi que l'évolution des besoins, exigent d'interroger ces représentations afin, précisément, de rendre ces métiers attractifs, en sachant que cette attractivité passe immanquablement aussi par des qualifications correctement rémunérées...

Les moyens nécessaires

Le système d'organisation territoriale de l'offre sanitaire et sociale est complexe puisqu'il s'appuie à la fois sur un secteur public et sur un secteur privé extrêmement développé (associatif non lucratif, mais aussi lucratif, donc marchand).

Quant au système de financement, il est à la fois complexe et difficilement lisible, notamment en ce qui concerne les sources de financement du secteur social (Europe - Etat - Sécurité sociale - Collectivités territoriales : qui finance quoi ?).

La Cgt rappelle que parallèlement à la mise en place d'un pôle public d'éducation et de formation, elle se prononce pour la mise en place d'un pôle public financier dans le cadre d'un fonds régional de développement de la formation professionnelle.

Une programmation territoriale prévisionnelle cohérente des besoins en emplois qualifiés, tant dans le secteur sanitaire, social et médico-social, que dans le secteur de l'aide à domicile

C'est cette base que la Cgt juge indispensable pour bâtir le SRF Sanitaires et Sociales.
Cette programmation devra tenir compte :

- . de l'ampleur des départs en retraite annoncés - processus déjà engagé - pour les emplois de techniciens (infirmiers, éducateurs spécialisés notamment, emplois actuellement de niveau III) et les emplois d'encadrement (niveau II et I) dans le secteur sanitaire, social et médico-social,
- . des besoins d'ores et déjà constatés dans le secteur de l'aide à domicile (emplois du niveau V au niveau I) et de la très forte demande annoncée du fait de la situation démographique régionale évoquée précédemment,
- . de l'urgence de qualifier les (trop) nombreux « faisant fonction » en poste dans la Région.

Etant donné les enjeux qu'elle sous-tend, nous proposons que cette programmation fasse l'objet d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial) :

- élaboré avec la volonté d'entendre les besoins des salariés,
- associant les syndicats de salariés à sa construction,
- ayant le souci de croiser les problématiques du champ sanitaire et du champ social.

Les financements nécessaires pour la mise en œuvre de cette programmation

Là encore il faut une programmation pour dégager les personnels des centres de formation des pressions - principalement liées aux incertitudes budgétaires - que ces établissements connaissent depuis trop longtemps.

Elle devra leur offrir une nécessaire visibilité pluriannuelle de leurs financements pour qu'ils puissent inscrire dans le temps leurs actions de formation, en cohérence avec les orientations du Schéma Régional.

De ce point de vue, la Cgt considère qu'un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) peut constituer un outil de programmation utile, à condition que les moyens affectés soient à la hauteur des enjeux évoqués.

La question des transferts

Toutefois, la question des financements ne s'arrête pas là et pose concrètement celle des modalités qui ont présidé aux transferts des fonds liés à la mise en œuvre de cette nouvelle compétence.

Nous considérons que la responsabilité de l'Etat vis-à-vis de la cohérence nationale du dispositif des formations sanitaires et sociales doit être réaffirmée, et que les Régions n'ont pas à se substituer aux responsabilités relevant des missions de l'Etat.

A ce jour, il apparaît clairement que l'Etat a transféré une compétence sans avoir transféré aux Régions les dotations financières correspondant aux obligations qui y étaient liées, renvoyant ainsi délibérément vers ces dernières la responsabilité du financement manquant.

4 – L'évaluation

Comme pour les autres politiques publiques,

La Cgt demande que le SRF soit évalué par un dispositif autonome.

Les évaluations doivent être présentées devant les deux assemblées de la région et devant le CCREFP.

Elles doivent également être largement diffusées auprès de toutes les structures impliquées dans et par le SRF.